

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe UNSA

Le constat est sans appel : Le tabagisme et la consommation nocive d'alcool représentent respectivement les première et deuxième causes de mortalité évitable en France.

Des travaux d'évaluation des politiques publiques ont fait l'objet de nombreuses recommandations, en particulier les travaux de la Cour des Comptes ou plus récemment le plan de mobilisation de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

L'avis présenté ce jour met en particulier l'accent sur la nécessaire indépendance des acteurs de prévention et de la recherche, des filières des producteurs et distributeurs d'alcool et de tabac.

Si les méthodes de prévention ont bien progressé, force est de constater que tout le retard de la France en matière de prévention, et plus particulièrement pour l'alcool est dû au puissant lobbying des alcooliers. L'interdiction de la publicité prévue dans la loi Évin aurait pu pourtant, à l'instar des actions conduites par les cigarettiers, faciliter la compréhension de la nocivité de ce type de consommation. Notamment en mettant en place une communication axée sur les pathologies associées à la consommation – en premier lieu les cancers et les maladies dégénératives- et non pas en posant sur le risque de consommation un regard réducteur autour des dangers liés à la seule conduite de véhicule et aux accidents de la route chez les jeunes.

Cet avis conjugue des approches en prévention universelle et des approches ciblées en fonction des vulnérabilités. Il cible non seulement les populations mais également les lieux dans lesquels la sensibilisation aux enjeux de santé publique peut être mise en place notamment en milieu professionnel. La prévention à destination des jeunes décrite dans les premières recommandations est primordiale mais de façon concomitante nous ne pouvons accepter la mise sur le marché de nouveaux produits de type PREMIX, ils peuvent induire un comportement totalement opposé aux mesures de prévention.

La cohérence de cet avis n'oublie pas le rôle des professionnels de santé au niveau du repérage et de l'accompagnement des personnes afin de réduire le fléau tant sanitaire que social. Il est nécessaire d'améliorer la formation des médecins généralistes, des sage femmes et de tous les professionnels du secteur afin de rendre plus efficient le parcours individuel de chacun. Enfin, plus que jamais une coordination des acteurs sera nécessaire et cela nécessitera un débat courageux sur les moyens financiers nécessaires.

L'UNSA a voté l'avis.